

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation

Le 05 mars 2026

Date d'affichage

Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 15/12/2025**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 15/12/2025 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 15/12/2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-01_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 09 mars 2026**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération**Autorisation
de mandater
les factures
d'investissement**

Comme chaque année, il convient d'autoriser Le Maire à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame Le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite de ¼ des dépenses d'investissement 2025 soit la somme de 3.730 € répartie comme suit :

0101 – Acquisition	2158	1.000 €
0101 – Acquisition	2185	210 €
0102 – Bâtiments communaux	21318	1.500 €
0105 – Voirie	2152	1.020 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-02_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Date de convocation : 05 mars 2026

Séance du 09 mars 2026 à 20h30

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

VOTE	
Nombre de votants	10
Nombre de suffrages exprimés	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés Opérations de l'exercice	820.081,77	267.125,77	237.164,68	42.458,77	+ 309.584,54
TOTAUX	820.081,77	1.262.465,78	494.933,76	537.392,53	+ 700.153,09
Résultats de clôture		1.529.591,55	237.164,68	537.392,53	+ 1.009.737,63
		+ 709.509,78		+ 300.227,85	+ 1.009.737,63
Restes à réaliser			85.889,88		+ 85.889,88
RESULTATS DEFINITIFS	820.081,77	1.529.591,55	323.054,56	537.392,53	
	+ 709.509,78		+ 214.337,97		+ 923.847,75

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Bains,

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Adjoint au Maire,
A. BOYER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-03_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2025

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de	709.509,78 €	Un déficit de fonctionnement de clôture de	/
---	--------------	--	---

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Prévu au budget - C\023)		
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
• Exécution du virement à la section d'investissement Besoin d'auto-financement (Compte 1068)		
SOLDE DISPONIBLE		
• Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (Compte 1068)		400.000,00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
• Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté. (Report à nouveau créditeur) (Ligne 002)		309.509,78€

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-04_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 09 mars 2026**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération**Mise en œuvre d'un dispositif
de vidéoprotection sur la
commune**

Madame le Maire expose que notre commune fait partie d'un lieu de passage d'auteurs d'actes répréhensibles.
La municipalité souhaite donc installer un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéoprotection en tant que moyen de prévention et de détection plus rapide et plus fiable de ces auteurs présumés.

Une réunion a été programmée avec la gendarmerie et plusieurs zones ont été identifiées : les entrées et les sorties du bourg.

Un arrêté permettant d'installer et d'exploiter un système de vidéoprotection sur la voie publique du territoire de la commune va être sollicité auprès des services de l'Etat.

Il est possible de déposer des demandes de subventions auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPDR pour obtenir des aides financières.

Le Conseil municipal, autorise Madame le Maire :

- à engager les démarches pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune,
- à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-05_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

Séance du 09 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Association Nationale
des Elus de la Montagne
(ANEM) : Renouvellement
Adhésion**

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

AR Prefecture

043-214300188-20260309-06_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le classement en zone de montagne de la commune,

Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE de renouveler l'adhésion à l'Association nationale des élus de la montagne ;

Article 2 : DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune ;

Article 3 : DIT que pour l'année 2026, le montant de la cotisation s'élève à 356,58€ ;

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-06_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

Séance du 09 mars 2026

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**APE Ecole des Cèdres :
Demande de subvention
exceptionnelle pour
l'achat de mobilier**

L'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Les Cèdres nous sollicite pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 355,40€ pour l'achat d'une table de ping-pong et de plusieurs tabourets.

La subvention exceptionnelle sollicitée correspond au remboursement de la moitié du prix de la table de ping-pong (350.00€/2) et à la totalité des tabourets (180.40€).

Après analyse de la demande et discussion, le Conseil Municipal :

→ Décide d'allouer la somme de 355,40€ à l'APE de l'Ecole Publique Les Cèdres.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-07_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 05 mars 2026

Date d'affichage
Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**APE Ecole des Cèdres :
Demande de subvention
exceptionnelle pour
La participation à un
voyage scolaire**

L'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Les Cèdres nous sollicite pour participer financièrement à un voyage scolaire.

Ce projet éducatif concerne 20 élèves de cours moyen (CM1 et CM2) qui se rendront à Lyon du 28 au 30 avril 2026.

Le Conseil Municipal :

→ Décide d'allouer la somme de 30€ par enfant soit pour les 20 élèves : 600€.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-08_2026-DE
Reçu le 11/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 09 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation

Le 05 mars 2026

Date d'affichage

Le 11 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Marie-France RAUST - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Club d'Education Canine
et d'Agility : Demande de
subvention exceptionnelle
pour l'organisation d'un
concours national canin.**

Le Club d'Education Canine et d'Agility (CECA) de Bains organise le Grand Prix de France d'attelage canin les 12 et 13 septembre 2026.

Pour pallier le budget logistique important qu'impose le règlement de ce championnat, le CECA nous sollicite pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00€.

Après analyse de la demande et discussion, le Conseil Municipal :

→ Décide d'allouer la somme de 300,00€ au CECA de Bains.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 mars 2026
Et publication ou notification
Du 11 mars 2026

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20260309-09_2026-DE
Reçu le 11/03/2026